

CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis de prendre la mesure des principales orientations de la municipalité.

Le budget primitif est le document central de la gestion municipale et l'expression concrète des priorités décidées pour l'année.

Dans un contexte économique encore marqué par des incertitudes, ce budget 2025 a été élaboré avec une volonté de concilier prudence financière, maintien des services publics, et soutien aux projets structurants pour notre commune.

En effet, de nombreuses évolutions imprévisibles, qu'il s'agisse de la conjoncture nationale, des dotations de l'Etat ou des coûts liés aux services, imposent aux communes de faire preuve d'une gestion équilibrée si elles souhaitent parvenir à leurs ambitions.

Ce budget s'appuie sur des principes clairs :

- Maîtrise et gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement malgré des coûts supplémentaires qui s'imposent à nous durablement (ex. Energie, fourniture de repas...)
- Maintenir la qualité des services et animations proposés aux Blanzatois
- Accompagner le développement du projet de création de nouveaux vestiaires rugby au complexe sportif tout en continuant de répondre aux besoins d'investissement indispensables et récurrents.

Ce budget doit également composer avec les reversements au titre des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement au profit de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du transfert des moyens financiers des compétences transférées au 1^{er} Janvier 2017.

		2024		2025	
Dépenses/Recettes	Chapitre	Sommes Votées	Sommes Réalisées	Sommes du Budget 2025	Somme des RAR
Dépenses de Fonctionnement	011- Charges à caractère général	928 433,00	813 125,38	863 091,00	
	012-Charges de personnel	1 980 000,00	1 893 472,94	1 979 102,00	0,00
	014-Atténuations de produits	211 000,00	206 671,00	211 130,00	0,00
	023-Virement à la section d'Inv.	197 434,00	0,00	228 160,32	0,00
	042-Opérations d'ordre de transfert	221 000,00	221 199,89	234 000,00	0,00
	65-Autres charges de gestion courante	533 686,23	188 675,24	922 260,28	0,00
	66-Charges financières	73 728,85	67 348,31	62 836,55	0,00
	67-Charges spécifiques	500,00	0,00	500,00	0,00
	68-Dotations aux provisions	20 500,00	0,00	672,00	0,00
Total général		4 166 282,08	3 390 492,76	4 501 752,15	0,00
Recettes de Fonctionnement	002-Résultat de fonctionnement reporté	508 190,08	0,00	741 778,44	0,00
	013-Atténuations de charges	76 500,00	97 142,71	76 000,00	0,00
	042-Opérations d'ordre de transfert	119 220,00	120 096,00	119 220,00	0,00
	70-Prestations de services	216 500,00	237 676,93	227 960,00	0,00
	73-Impôts et taxes	463 706,00	468 987,56	463 706,00	0,00
	731-Fiscalité locale	2 229 568,00	2 258 349,00	2 272 740,00	0,00
	74-Subventions d'exploitation	452 928,00	493 411,59	478 403,00	0,00
	75-Autres produits de gestion courante	78 159,00	159 651,65	27 300,00	0,00
	76-Produits financiers	20 011,00	22 862,44	14 895,00	0,00
	77-Produits spécifiques	500,00	1 964,00	0,00	0,00
	78-Reprise sur provisions	1 000,00	0,00	79 749,71	0,00
Total général		4 166 282,08	3 860 141,88	4 501 752,15	0,00
Dépenses d'Investissement	001-Solde d'exécution	228 765,78	0,00	280 049,68	0,00
	040-Opérations d'ordre de transfert	119 220,00	120 096,00	119 220,00	0,00
	16-Emprunts et dettes assimilées	229 600,00	222 787,89	230 000,00	0,00
	204-Subventions d'équipement vers.	126 520,00	124 944,27	137 770,00	0,00
	21-Immobilisations corporelles	304 740,39	163 614,91	130 400,76	52 917,08
	23-Immobilisations en cours	25 000,00	15 210,00	355 000,00	1 920,00
	27-Autres immobilisations financières	21 677,00	21 676,55	29 077,56	0,00
	041- Opérations d'ordre de transfert	628 876,19	628 876,19	0,00	0,00
Total général		1 684 399,36	1 297 205,81	1 281 518,00	54 837,08
Recettes d'Investissement	021-Vir. de la section d'exploitation	197 434,00	0,00	228 160,32	0,00
	024-Produits de cessions	1 000,00	0,00	14 400,00	0,00
	040-Opérations d'ordre de transfert	221 000,00	221 199,89	234 000,00	0,00
	10-Dotations, fonds divers	338 166,17	341 807,83	282 060,76	0,00
	13-Subvetion d'Investissement	86 950,00	23 065,00	100 000,00	53 826,00
	16 – Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00	230 000,00	165 000,00
	27-Autres immobilisations financières	30 973,00	30 973,00	28 908,00	0,00
	041- Opérations d'ordre de transfert	628 876,19	628 876,19	0,00	0,00
Total général		1 684 399,36	1 245 921,91	1 117 529,08	218 826,00

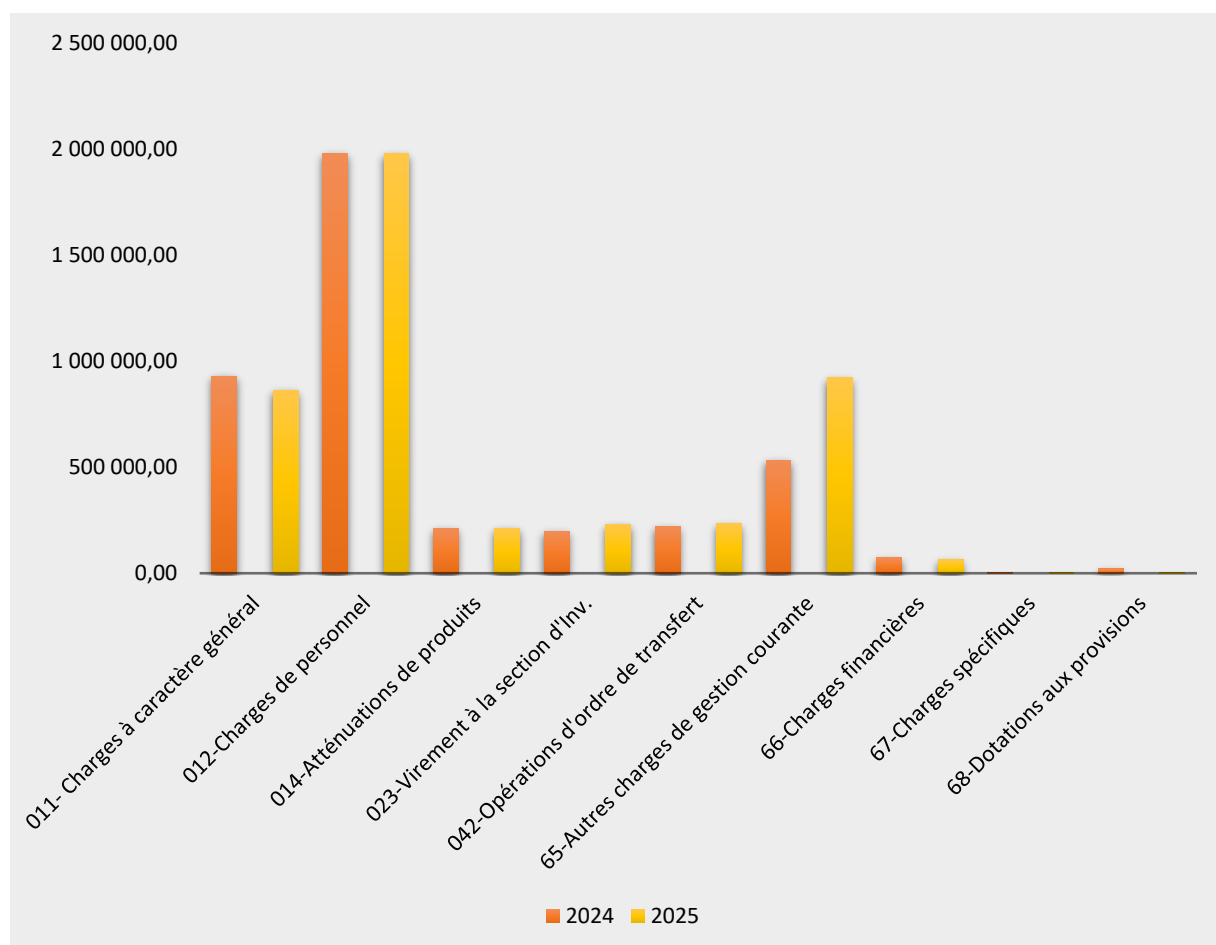
BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES de Fonctionnement

4 501 752.15 €

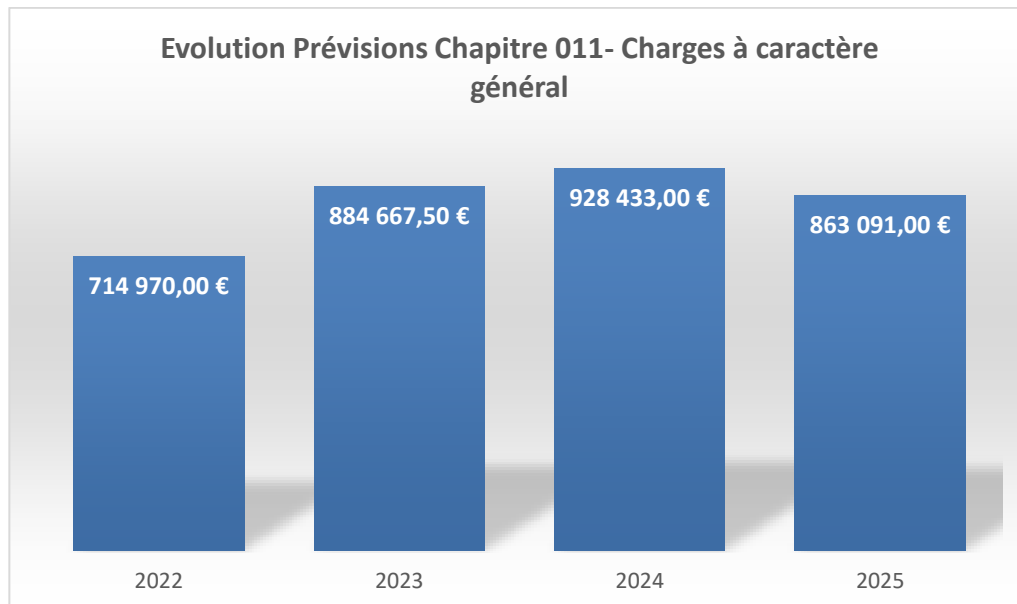
Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2025 sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'intégration au chapitre 65 des dépenses servant à l'équilibre budgétaire correspondant à l'épargne capitalisée de la commune.

Rappelons que nous comparons les crédits budgétaires de Budget prévisionnel n-1 à Budget prévisionnel n.



Chapitre 011 - Les charges générales :	863 091.00 €
---	---------------------

Elles sont en baisse de -7.04 % par rapport au BP 2024 (-65 342.00 €).



Après deux années de hausse importante liées à des prévisions prudentes de crédits au regard de l'augmentation des prix de l'énergie, l'exercice 2025, après analyse du réalisé 2024, s'annonce plus stable en matière de prix, et donc plus en continuité avec l'année précédente.

Les efforts de chaque service pour contenir les dépenses en matière d'achats et de consommation se poursuivent.

En augmentation :

c/611 Contrats de prestations de services : +9.55 % (+ 10 800.00 €) Nous anticipons une augmentation de nos contrats, dont le plus important, celui de la restauration scolaire (hausse du nombre de repas servis entre 2023 (1688) et 2024 (1736) ainsi que 3.77% d'augmentation des tarifs depuis septembre 2024.

c/6233 Foires et expositions : +20.64 % (+10 500.00 €) du fait du développement d'animations communales, notamment dans le cadre de la saison culturelle.

En diminution :

c/615221 Entretien, réparations bâtiments publics : -47, 69% (-46 500.00 €) En 2024 la réparation de la toiture de l'école suite au sinistre tempête (28 000.00 €) ainsi que les réparations de la chambre froide de la restauration scolaire (15 000.00 €) expliquent cette différence de prévision.

c/60612 Energie-Electricité : -15.6% (- 32 900.00 €) Après analyse des facturations 2024, et des évolutions contrastées entre électricité et gaz annoncées en France en 2025 (baisse du tarif réglementé d'électricité au 1^{er} février 2025, potentielle augmentation de la fiscalité sur l'électricité, hausse du coût des taxes de gaz naturel) il a été choisi de prévoir des crédits

14% plus élevés que le réalisé 2024. De BP à BP en revanche, la prévision 2024 prenait en compte un plus grand nombre d'incertitudes d'où cet écart de 32 900.00 €.

c/61558 Autres biens mobiliers : -29.81% (-7 900.00 €) Des coûts importants d'entretien et de réparation étaient à prévoir en 2024, notamment sur le matériel de cuisine des écoles.

Chapitre 012- La masse salariale :	1 979 102.00 €
---	-----------------------

Les dépenses sont stables par rapport au BP 2024 : -0.05% (-898.00 €)

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

Le taux de contribution employeur à compter du 1er janvier 2025 est de 34,65%. (+3 points/2024).

En 2024, l'augmentation d'un point du taux patronal CNRACL (qui passait de 30,65 % à 31,65 %) avait été compensé en partie par la baisse d'un point du taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL (ramené à de 9,88% à 8,88 %). Or, en l'absence de dispositions législatives, le taux initial de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL de 9,88 % s'applique à nouveau au 1er janvier 2025 ce qui représentera une augmentation de 36 700,00 € environ pour cette année.

Cette augmentation sera compensée par 2 départs en retraite prévus en 2025.

Chapitre 014 - Les atténuations de produits :	211 130.00 €
--	---------------------

L'attribution de compensation pour Clermont Auvergne Métropole du fait du transfert de la compétence voirie, espace vert sur voirie, éclairage public et nettoyage s'élève à 196 500.00 €.

La part de dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants est de 4 000.00 € (En augmentation de 2 800.00 €)

Le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 10 630.00 € (en augmentation de 3 430.00 €).

Chapitre 023 - Le virement à la section investissement :	228 160.32 €
---	---------------------

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2024 permet d'alimenter la section investissement de 228 160,32€ pour l'équilibrer (Chapitre 021, recette d'investissement).

Il permet de financer avec l'emprunt une partie de nos investissements prévus pour 2025.

<u>Chapitre 042 - La dotation aux amortissements :</u>	234 000.00 €
---	---------------------

<u>Chapitre 65 - Les charges de gestion courante :</u>	922 260.28 €
---	---------------------

Les charges des indemnités des élus s'élèvent à 79 720.00 €.

L'enveloppe 2025 dédiée aux subventions aux associations est inchangée : 65 000.00€.

La participation financière attribuée au CCAS est de 15 000.00 €.

La contribution versée à Territoires Energies du Puy de Dôme est en augmentation du fait de la modification de leurs tarifs :16 900.00 € (+5 100.00 €, soit +43.22 %).

La participation aux frais de secrétariat de l'école de musique intercommunale de la vallée du Bédât est de 6 500.00 €.

Subvention pour ravalement de façades : 2 500.00 €.

Les dépenses informatiques dites « en nuages » sont estimées à 15 000.00 € (+ 3 000.00 €).

Sont inscrits en réserve : Autres charges diverses, 718 774.28 €

<u>Chapitre 66 - Les charges financières :</u>	62 836.55 €
---	--------------------

Elles regroupent les intérêts de la dette : 60 000.00 €,

Les ICNE (intérêts courus non échus) : 1 000.00 €,

Les frais liés aux opérations foncières effectuées par l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne : 1 836,55 €.

<u>Chapitre 67 – Charges spécifiques :</u>	500.00 €
---	-----------------

Prévision de 500.00 € pour l'annulation de titres émis sur exercice antérieur.

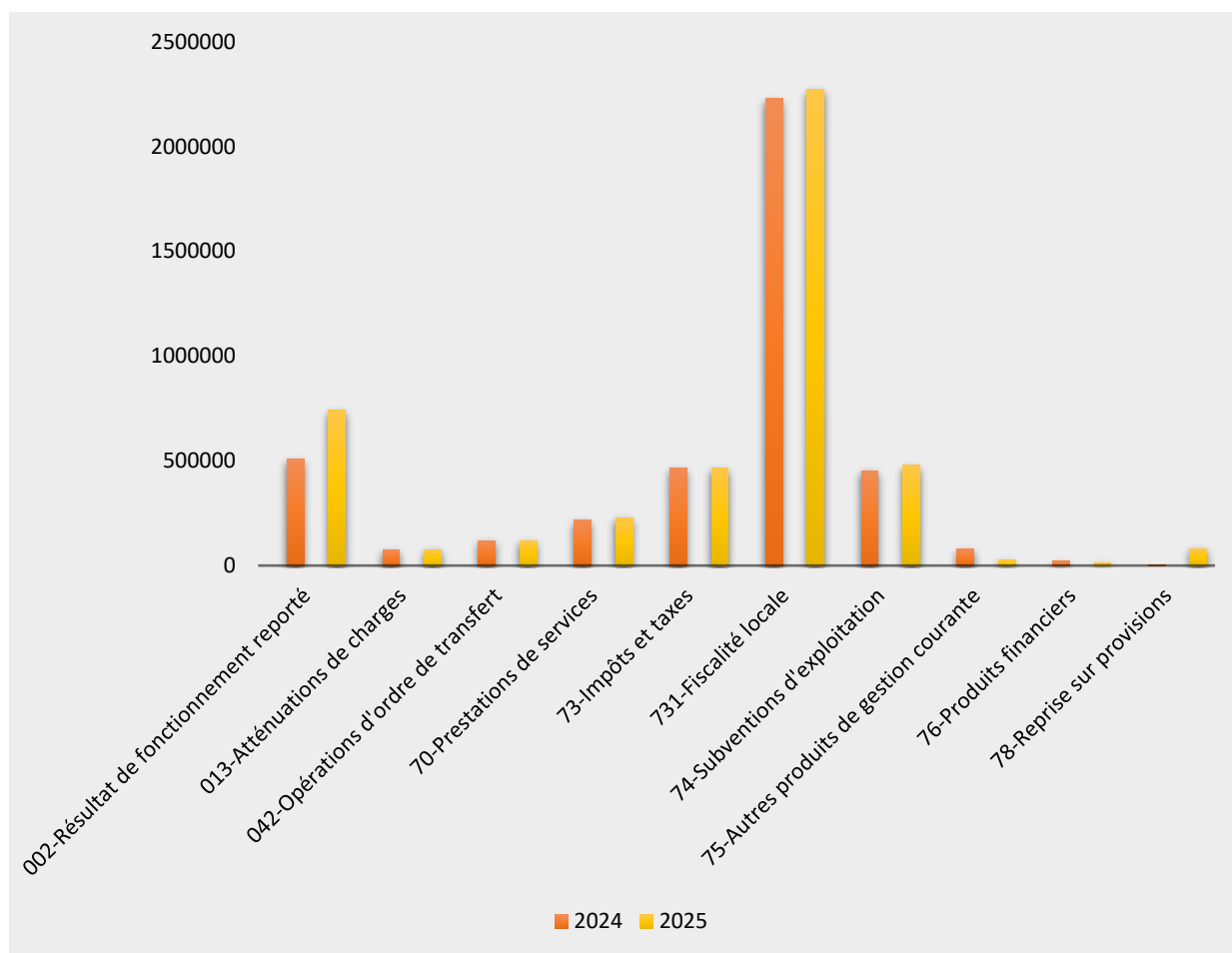
<u>Chapitre 68 – Provisions :</u>	672.00 €
--	-----------------

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire, la commune n'a plus besoin de provisionner pour le contentieux avec l'association La Colombe.

Le trésor public demande quant à lui de provisionner pour l'année 2025, la somme de 672.00 € pour certaines créances dites « douteuses ».

LES RECETTES de Fonctionnement

4 166 282,08 €



Chapitre 002 – Report de l’excédent antérieur :

741 778.44 €

Les modalités d’utilisation de l’excédent capitalisé de fonctionnement sont détaillées dans le commentaire du Compte Administratif (CA) et la délibération d’affectation du résultat 2024.

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

76 000.00 €

Remboursement du personnel malade par notre assurance statutaire : 60 000.00 € (estimation).

Avec 81 997.73 € de remboursement constaté en 2024, nous continuons de prévoir avec mesure compte tenu de l’imprévisibilité de la durée des congés maladie.

Remboursement pour la mise à disposition du régisseur à l’école de musique intercommunale : 16 000.00 €

<u>Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert :</u>	119 220.00 €
--	---------------------

Opération comptable permettant de neutraliser l’amortissement de l’attribution de compensation d’investissement versée à Clermont Auvergne Métropole.

<u>Chapitre 70 -Les produits des services :</u>	227 960.00 €
--	---------------------

Ces crédits correspondent pour la plus grande partie aux recettes générées par l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, la restauration scolaire, les places de spectacles et le cimetière.

- Cantine et accueils périscolaires : 130 000.00 €,
- centre de loisirs : 28 000.00 €,
- Séjours ski, séjours d’été, activités du mercredi : 4 600.00 €.

Ecole de musique : 21 000 €,

Redevance d’occupation du domaine public (Antennes relais) : 17 700.00 €

Recettes des spectacles de la saison culturelle : 10 000.00 €.

Concessions cimetière : 2 300.00 €.

Sont également prévus 14 360.00 € en refacturation à la Métropole de l’exercice de la compétence « viabilité hivernale ».

<u>Chapitre 73 – Impôts et Taxes :</u>	463 706.00 €
---	---------------------

- Dotation de solidarité communautaire : 364 818.00 € (identique à 2023),
- FNGIR : 18 888.00 € (identique à 2023).
- Le fond départemental sur les droits de mutation est estimé à 80 000.00 €.

<u>Chapitre 731 – Fiscalité locale :</u>	2 272 740.00 €
---	-----------------------

- Impôts locaux :

La loi de finances pour 2024 a annoncé une revalorisation forfaitaire des bases de +1.7%.

Les bases des impôts locaux :

Evolution des bases Foncier Bâti (revalorisation + volume) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases d'imposition	3 562 000	3 632 000	3 629 400	3 762 700	4 047 807	4 191 662	4 270 000
Evolution (n/n-1)	+ 2.47 %	+1.80%	-0.07%	+3.67%	+ 7.58%	+4.29%	+1.8%

Les taux :

Il est proposé au conseil de **ne pas augmenter les taux d'imposition.**

	2015	2016	2017	2018	2019/2020	2021/2022	2023/2025
Taux TH	16,58	16,91	17,24	17,84	18,18	18.18*	18.94*
Taux FB	20,98	21,40	21,83	22,59	23,02	44.24**	46.10**
Taux FNB	87,80	89,56	91,35	94,53	96,33	97.97	102.08

* Taux de Taxe d'Habitation appliqué aux résidences secondaires et logements vacants

** Fusion des taux de Taxe Foncière Communale et Départementale (compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)

Le produit estimé est de 2 271 240.00€

- Recettes relatives aux droits de place : 1 500.00 €.

<u>Chapitre 74 - Les dotations et participations :</u>	478 403.00 €
---	---------------------

Montant des dotations 2025 (estimation AMF) :

La Dotation forfaitaire 308 000 €, (-4.79 %) soit -14 767.00 € :

- la population prise en compte pour le calcul a diminué de 33 habitants entre 2024 et 2025 (- 2 846.00 €).

- Après une année 2023 sans écrêtement, l'Etat a remis en place ce mécanisme depuis 2024 (lorsque le potentiel fiscal de la commune est supérieur au seuil déclencheur) : 12 200.00 € (Nous avons -2 335.00 € d'écrêtement en 2024)

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale : 62 000.00 € (estimation stable par rapport à 2024),

Dotation nationale de péréquation : Lorsque celle-ci est inférieur à 600.00 € nous ne la percevons pas. C'est le cas depuis 2023.

Allocations compensatrices de la Taxe foncière 11 918.00 € (+1 540.00 €).

Recettes liées à la Convention Territoriale Globale et à la Prestation de Service Ordinaire : 91 000.00 €.

Le FCTVA constaté pour les dépenses d'entretien réalisées en 2024 est estimé à 5 500.00 €.

Remboursements par le SMTc pour le transport des sorties scolaires : 2 500.00 €.

Subvention départementale pour la saison culturelle : 3 525.00 € (stable).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	27 300.00 €
--	--------------------

Revenus des immeubles :

- Salle citoyenne : 10 000.00 €, (cette recette est constante depuis plusieurs années)
- Loyers des jardins et du logement de la poste : 5 000.00 €.

Participation de Nohanent à l'association Pains d'Epices : 10 000.00 €.

Produits exceptionnels (remboursements d'assurance) : 2 300.00 €.

Chapitre 76 – Produits Financiers :	14 895,00 €
--	--------------------

- Remboursement par la Métropole de la part intérêt des emprunts liés aux compétences transférées : 8 332.00 €
- L'emprunt souscrit en 2023 et les remboursements d'assurances perçus en 2024 ont été placés sur des comptes à terme (produit simple et sans risque, à taux fixe). Ce placement autorisé dans le cadre de l'article 116 de la loi de finances 2004 a rapporté à la commune pour l'année 2024, 13 934.44 €. Nous reconduisons ce placement en 2025.

	Montant placé	Durée (année)	Taux		Total des intérêts perçus
CAT 2023	400 000,00 €	1	2,35%		11 080,00 €
CAT 2024	400 000,00 €	1	3,33%		13 934.44€
CAT 2025	330 000.00 €	1	2.35%		7 755.00 €
					32 769.44 €

A percevoir en 2025

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions :	79 749.71 €
---	--------------------

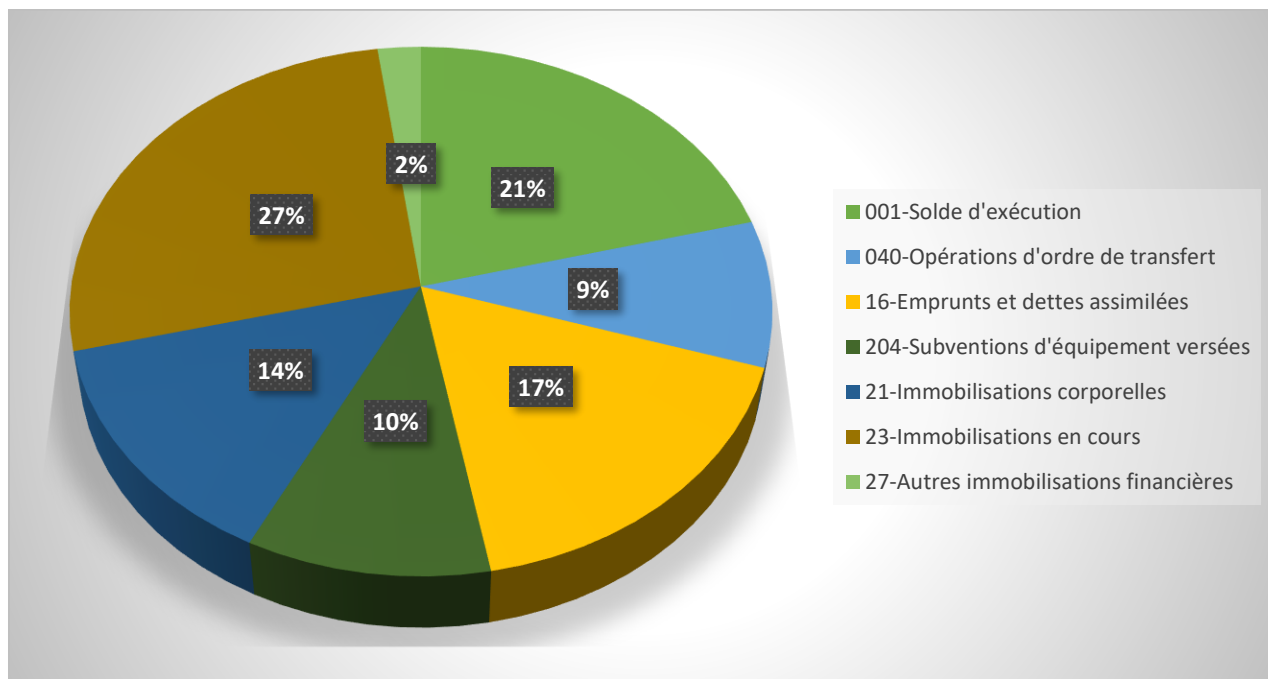
Comme détaillé lors du débat d'orientation budgétaire, la provision jusqu'alors constituée d'un montant de 79 749,71 € dans le cadre du contentieux opposant la commune à l'association La Colombe peut être légitimement récupérée en 2025.

BUDGET PRINCIPAL D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES d'Investissement

Dont 54 837.08 € de crédits reportés

1 336 355.08 €



Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté :

280 049.68 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert :

119 220.00 €

Opération comptable permettant de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à Clermont Auvergne Métropole.

Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées :
--

230 000.00 €

Remboursement en capital des emprunts de la commune.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :	137 770.00 €
--	---------------------

L'Attribution de Compensation d'Investissement transférées à Clermont Auvergne Métropole : 119 220.00 €.

Subvention d'équipement Epareuse/Châteaugay : 18 550.00 €, en contrepartie, nous avons fait reprendre un tracteur et une ancienne épareuse pour 14 400.00 €.

Chapitres 21- 23 - Les dépenses nouvelles d'équipement :	485 400.76 €
---	---------------------

Hors Restes à réaliser

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à **54 837.08 €**. (Travaux et acquisitions engagés sur l'exercice 2024 qui n'ont pas encore donné lieu à paiement au 31/12/2024)

Ces dépenses correspondent aux immobilisations corporelles (acquisitions foncières, travaux sur les réseaux, acquisitions de matériels), ainsi que les travaux en cours.

Les dépenses d'investissement prévues en 2025 seront consacrées à :

Complexe sportif	Création d'un vestiaire rugby et rénovation des vestiaires football	300 000,00 €
	Etude/Maîtrise d'œuvre	55 000,00 €
	Portes coupe-feu pour la salle citoyenne	6 000,00 €
	Tuyau d'arrosage du stade	850,00 €
	Total	361 000,00 €

Chemins communaux	Réfection du chemin du Chevalard	43 370,00 €
	Total	43 370,00 €

Groupe scolaire Louis Blanc	Alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité	6 100,00 €
	Matériel informatique	5 900,00 €
	Visiophone	4 050,00 €
	Mobilier suite à l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle	3 500,00 €
	Mobiliers divers	7 200,00 €
	Chaises enfants	700,00 €
	Réalisation de blocs béton, support d'une future pergola	650,00 €
	Matériel de cuisine	440,00 €
	Total	28 540,00 €

Matériels techniques/ Véhicules	Remise en état de la Saleuse	8 370,00 €
	Réparation de la barre de coupe du tracteur John DEERE	2 465,00 €
	Attelage épareuse	2 050,00 €
	Outillage	1 000,00 €
	Total	13 885,00 €

Ateliers Municipaux	Remplacement des portes sectionnelles	12 100,00 €
	Total	12 100,00 €

Muscade	Matériel scénique / Rénovation des loges	10 500,00 €
	Total	10 500,00 €

Divers	Mobilier divers	6 850,00 €
	Matériels informatiques	3 000,00 €
	Mange debout et gouttière pour stand parapluie	1 100,00 €
	Panneau d'affichage Mairie	1 000,00 €
	Micro sono portable	565,00 €
	Total	12 515,00 €

Ecole de Musique	Instruments de musique	3 000,00 €
	Total	3 000,00 €

Cimetière	Panneau d'affichage	490,00 €
	Total	490,00 €

Total général	485 400,00 €
----------------------	---------------------

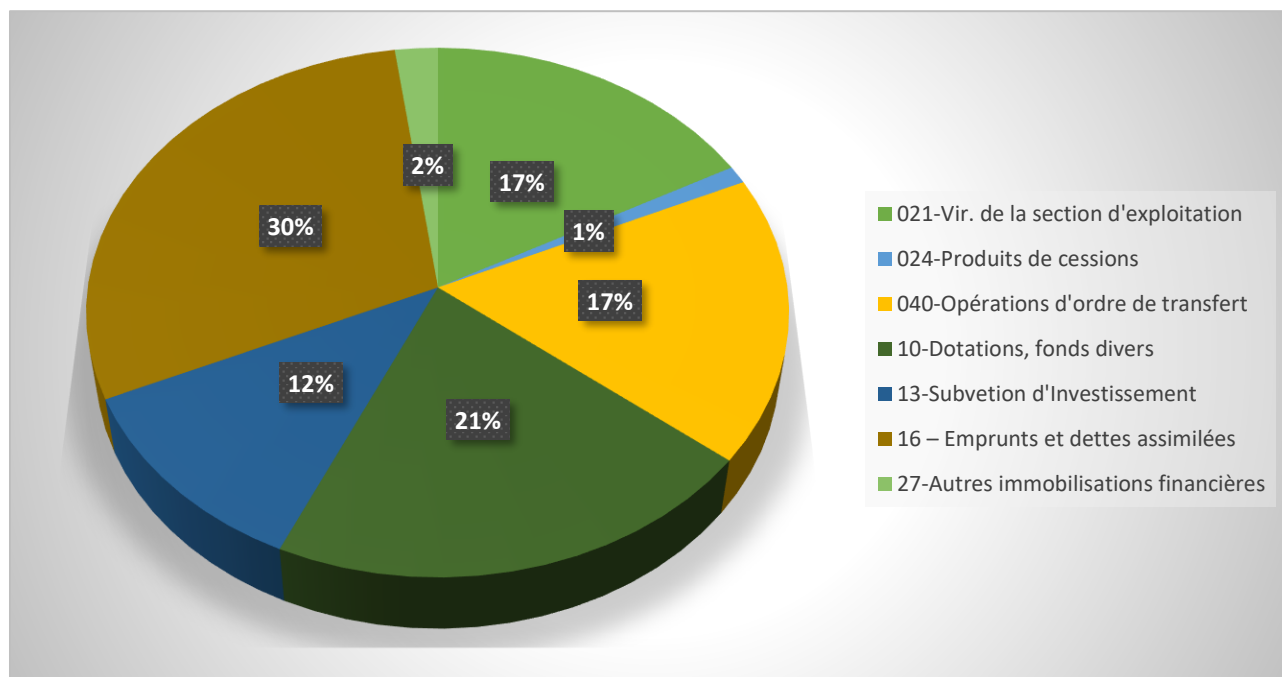
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :	29 077.56 €
---	--------------------

Remboursement des participations à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne.

LES RECETTES d'Investissement

Dont 218 826.00 € de crédits reportés

1 336 355.08 €



<u>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :</u>

228 160.32 €

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2024 permet d'alimenter la section investissement de 228 160.32 € pour financer une partie des dépenses d'investissement

<u>Chapitre 024 – Cessions :</u>

14 400.00 €

Reprise d'un tracteur et d'une épareuse dans le cadre de l'achat mutualisé d'une épareuse avec la commune de Chateaugay pour 14 400.00€

<u>Chapitre 040 – L'amortissement :</u>
--

234 000.00 €

<u>Chapitre 10 - Les dotations :</u>

282 060.76 €

Elles comprennent les produits attendus du FCTVA (31 000.00 €) et la Taxe d'Aménagement (15 000.00 €).

Excédent de fonctionnement capitalisé : 236 060.76 €.

<u>Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées :</u>	395 000.00 €
---	---------------------

Dont 165 000.00 € de RAR

En 2025, nos investissements seront financés par une partie de notre épargne, ainsi qu'un emprunt d'équilibre budgétaire de 230 000,00 €.

<u>Chapitre 13 – Subventions d'Investissement :</u>	153 826.00 €
--	---------------------

Dont 53 826.00 € de RAR

Subvention obtenue dans le cadre du projet de création de nouveau vestiaire rugby :

- Fédération Française de Rugby : 100 000.00 €

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire, d'autres dossiers de demandes ont été déposés (Etat, Région, Département, Métropole). Sans confirmation officielle, nous ne pouvons inscrire les montants demandés car ils ne peuvent être considérés comme des recettes certaines.

<u>Chapitre 27 – Autres participations financières :</u>	28 908.00 €
---	--------------------

Remboursement par Clermont Auvergne Métropole de la part capital des emprunts affectés aux compétences transférées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Principal de la Commune pour 2025.